



Cyclo Club Triais

Randonnée du 20 avril 2019

REGLEMENT

Organisée par le Cyclo Club Triais, cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes, affiliés ou non à une fédération de cyclisme.

Les non-licenciés attestent de leur aptitude à la pratique du cyclotourisme. Les mineurs devront produire une autorisation parentale ou être en possession d'une licence sportive. La signature sur la feuille d'inscription atteste de l'acceptation du présent règlement.

Une participation de QUATRE EUROS (4,00 €), sera demandée à chaque participant.

SECURITE

La randonnée du Cyclo Club Triais n'est pas une compétition (*pas de chronométrage ni de classement*).

Pas de départ groupé. Chaque participant doit se considérer comme étant en excursion personnelle et est tenu de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**.

Le port du **CASQUE** est vivement **RECOMMANDÉ**.

ORGANISATION

Les inscriptions seront prises à partir de 13H00, à la halle sous la Mairie à Trie sur Baise.

Ravitaillement prévu sur chaque parcours et situé à la Maison du Magnoac, lieu dit Le Claret sur la commune de CIZOS, carrefour D929 / D 9.

A la fin de la manifestation casse-croute, boissons et remise des récompenses.

CONTACT EN CAS DE PROBLEME :

Robert ADER au 06 26 18 12 99

Serge CIEUTAT au 06 35 97 23 77